

Publié le 6 novembre 2020

Nouvelle version du guide Marchés et du modèle de règlement d'achat des Epl

Le guide Marchés et le modèle de règlement d'achats des Epl ont été mis à jour à partir des derniers textes relatifs à la commande publique et notamment des mesures de simplification des procédures de marchés publics pour relancer l'économie dans le cadre des mesures pour faire face à la crise sanitaire.



Le guide et le règlement d'achats tiennent compte des dernières évolutions réglementaires depuis 2018.

Attention : **le décret n°2020-1261 du 15 octobre 2020** relatif aux avances dans les marchés publics **a été publié au Journal officiel le 17 octobre 2020 alors que le guide étant en phase de maquettage. Il n'en tient donc pas compte.**

Ce décret **supprime ainsi le plafonnement des avances à 60 % du montant du marché** qui, en l'état antérieur de la réglementation, limitait la possibilité de verser des avances à un titulaire de marché public.

Il supprime également l'obligation, pour les acheteurs, d'imposer aux titulaires de marchés publics de constituer une garantie à première demande pour bénéficier d'une avance à 30 % du montant du marché public.

En conséquence du déplaçonnement des avances, **les modalités de remboursement de l'avance**

(commencement et fin du remboursement) sont aménagées.

Le guide est disponible ci-dessous :

<https://www.lesepl.fr/epl-publications/guide-des-marches-publics-2020/>

À télécharger

Par Marie COURROUYAN